II MÉRIGNAC José Le Piez fait chanter ses sculptures végétales lors de l'inauguration de la clairière de contemplation

Les arbres en concert

erché sur un siège sculpté dans un tronc, un homme entonne « Papalagui », une histoire sur le partage. Puis suivent un concert et un conte sur les cycles de la vie et l'Arbre cosmique. Un autre homme, est accroché en haut d'un pin. Sa descente en rappel fascine les invités.

José Le Piez fait alors chanter ses arbrassons. C'est le créateur de toutes ces œuvres insolites installées dans la clairière de la contemplation inaugurée jeudi au coeur du parc du château.

Le maire a salué ce travail d'équipe : « Un concert insolite proche de la nature. Un message pour tous que nous devons faire remonter. L'occasion de rêver mais les pieds sur terre. » Cet endroit paisible accueillera le public qui pourra observer les arbres, se reposer sur les bancs ou la méridienne sculptés dans le bois, se promener, lire, penser, rever...

Tranquillité et réflexion. José Le Piez est sculpteur d'arbres. À la demande de la mairie, il a imaginé cet espace dédié à la tranquillité et à la réflexion. Au centre, il a planté un arbre de vie entouré de quatre billes biseautées qui sous ses doigts, sont devenues des repères : l'eau. l'air. la lumière et la terre. Des pins en forme de totems encadrent



José Le Piez fait chanter ses sculptures devant les invités

cette scène. On y décèle le pas-mencé par une phase de mise en sé du bois, la météo du passé, la qualité de l'air, les cicatrices du gemmage.» Plus loin, il a évidé un tronc : «L'arbre est une rivière qui évapore 500 litres d'eau par jour ».

Le parc du château est une ancienne forêt naturelle dont 22 hectares sont plantés de pins maritimes, de chênes, de frênes, de charmes, de châtaigniers et de robiniers. Un terrain de prédilection pour le sculpteur qui adore « travailler » le chêne et le pin. La ville a engage un plan de gestion durable du parc forestier qui a com-

sécurité pour abattre les arbres dangereux. La deuxième phase est en cours et doit permettre l'accès au public tout en assurant la pérennisation du boisement et son renouvellement. Sur 6 000 m' protégés par un grillage, on va replanter des aubépines, des noisetiers, des fougères, des sorbiers, de jeunes chênes et de jeunes pins. 600 jeunes plants ont été mis enterre. 400 autres vont suivre. Le but est de reconstituer les sous-bois malmenés par les piétinements des promeneurs. Qui sauront apprécier.

: Michèle Ganet